

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire de deux assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal -  
Législature 2018-2022**

**(1<sup>er</sup>-2<sup>e</sup> tour)**

**1. Préambule**

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavisier sur l'élection des juges cantonaux (article 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CDAP (article 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de deux assesseurs à la Cour des assurances sociales pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection fait suite à la démission de deux assesseurs.

**2. Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 7 septembre 2022, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Mesdames Carole Dubois, Sabine Glauser Krug, Mathilde Marendaz, Muriel Thalman (Vice-présidente) ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès, Sébastien Humbert et Nicolas Suter.

Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

**3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation**

La commission a été contactée par le Secrétariat de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) pour communiquer les profils professionnels recherchés pour ces assesseurs. Il faut savoir que l'annonce portait sur la recherche de trois assesseurs. Sur cette base, les postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant les profils spécifiques :

- Un-e médecin spécialiste en chirurgie orthopédique
- Un-e médecin spécialiste en psychiatrie
- Un-e médecin spécialiste en médecine interne générale

L'annonce a été publiée le vendredi 22 juillet 2022 dans cette dernière. À la fin du délai légal de dépôt des candidatures, soit le samedi 20 août 2022, deux personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Comme c'est la pratique depuis le début de la législature 2017-2022, la commission a procédé à des auditions comme pour les autres magistrats qu'elle doit préavisier (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre (TN), le Procureur général (PG), etc.). Les motivations, les compétences et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été abordées avec soin. Les entretiens ont duré entre dix à quinze minutes. Elles ont permis de cerner la personnalité de ces deux personnes.

**4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation**

La commission a auditionné ces deux personnes qui répondent aux profils demandés.

Elle a souligné, la formation et la pratique d'expertes des deux personnes. Les renseignements sur l'exercice de ce mandat ont été examinés minutieusement.

Ainsi et après délibérations, la commission a rendu, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur les candidatures de :

- Madame Julie Manasseh-Zumbrunnen au poste de médecin spécialiste en médecine interne générale ;
- Madame Céline Rondi au poste de médecin spécialiste en psychiatrie.

Comme il était d'abord recherché trois assesseurs, le 3<sup>e</sup> poste, soit celui de médecin spécialiste en chirurgie orthopédique, sera repourvu par le biais de la procédure habituelle pour une élection complémentaire qui devrait se dérouler devant le Grand Conseil durant l'automne 2022. L'annonce devrait être publiée dans la FAO au début du mois d'octobre 2022.

## **5. Conclusion**

***La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, sur les candidatures de Mesdames Julie Manasseh-Zumbrunnen et Céline Rondi aux postes d'assesseuses à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.***

*Les dossiers des candidates sont à disposition des députées et des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Genolier, le 20 septembre 2022.

Le Président-rapporteur :  
(signé) Nicolas Bolay